

Groupe PTB au Conseil communal de la Ville de Namur

Ville de Namur
à l'attention de M. le Bourgmestre
et de Madame la Directrice générale
Hôtel de ville
5000 Namur

Namur, le 29 août 2023

Concerne : **Inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale (article 1122-24, alinéa 3) et du règlement d'ordre intérieur (article 12) de notre Conseil, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du point suivant :

Motion pour le rétablissement intégral de la ligne n° 23 du TEC

La motion est développée ci-après et, conformément à notre dernière réunion, envoyée aux chefs de groupe pour éventuels amendements et aménagements en vue de faciliter nos débats au conseil communal.

Bien à vous,

Thierry Warmoes,
Chef de groupe

PROJET

Motion pour le rétablissement intégral de la ligne n° 23 du TEC

Vu la réforme du réseau TEC par l'Autorité organisatrice des transports collectifs et partagés (AOT) pour la zone Gembloux - Basse-Sambre;

Considérant que Namur est concernée aussi car la ligne 23 (Namur-Spy-Onoz-Velaine) est amputée de nombreux arrêts et sera désormais limitée à Spy ;

Considérant que de nombreux élèves de la Basse-Sambre fréquentent les écoles namuroises, qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire ou supérieur ;

Considérant qu'en sus, de nombreux habitants de la Basse-Sambre empruntent également les transports publics afin de se rendre à Namur, pôle d'emploi, de commerces, de services et de soins majeur de la province ;

Considérant que l'alternative proposée par le TEC en réponse aux réclamations des usagers n'est ni fiable, ni attractive pour tous motifs de déplacement (travail, école, soins médicaux, loisirs, courses...) et rend la liaison de leurs villages vers Namur quasi impossible sans perdre des heures de trajet ou arriver en retard.

Considérant qu'en absence de possibilités de transport public, les usagers se verront contraints de se rendre à Namur en voiture s'ils en disposent ;

Considérant que ceci n'est aucunement souhaitable, ni au niveau de la congestion du trafic, ni au niveau de la pollution de l'air, la situation à Namur étant déjà critique à ces égards ;

Considérant que, par ailleurs, une politique climatique ambitieuse exige moins de voitures sur les routes, et donc plus de transport public ;

Considérant que « suite aux premiers retours de ses clients », le TEC a ajusté son offre sur le réseau Gembloux – Basse-Sambre et a ajouté des arrêts sur la ligne 23 dès le lundi 28 août ; que toutefois cette ligne reste toujours limitée à Spy ;

Le conseil communal de la Ville de Namur :

- demande à l'AOT et au TEC de rétablir la ligne 23 jusque Verlainne, en concertation avec les usagers;
- décide d'envoyer cette motion à M. Philippe Henry, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures afin de solliciter son intervention dans ce dossier.



Groupe PTB au Conseil communal de la Ville de Namur

Ville de Namur
à l'attention de M. le Bourgmestre
et de Madame la Directrice générale
Hôtel de ville
5000 Namur

Namur, le 29 août 2023

Concerne : **Inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale (article 1122-24, alinéa 3) et du règlement d'ordre intérieur (article 12) de notre Conseil, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du point suivant :

La fermeture de la piscine de Jambes

La piscine de Jambes ferme ce 4 septembre pour une rénovation en profondeur, et ce pour une durée estimée à un an. Il ne restera dès lors plus que la piscine de Saint-Servais, pour les 113.000 habitants de Namur, sans oublier ceux des communes voisines.

Cette situation inquiète fortement les directions des nombreuses écoles de notre ville. Il est devenu quasiment impossible pour elles de décrocher des créneaux horaires pour les cours de natation. De fait, seul une minorité des élèves pourra y aller durant cette année, et on craint qu'une partie de notre jeunesse n'apprendra carrément plus à nager. La triste réalité est qu'apprendre à nager est quasiment devenu un privilège à Namur aujourd'hui. Pourtant c'est essentiel, comme l'a déjà souligné plusieurs fois l'OMS.

En plus, des parents seront exposés à des frais croissants, soit parce que des écoles s'orienteront vers des piscines privées, soit à cause des frais de transport vers Saint-Servais.

La situation étant ce qu'elle est, voici mes questions :

- Quels aménagements des horaires d'ouverture, des couloirs, du personnel et des tarifs sont prévus à Saint-Servais pendant la durée de fermeture de la piscine de Jambes ?
- Comment la Ville compte-t-elle satisfaire au mieux les besoins des écoles, des clubs et des nageurs individuels (sportifs et récréatifs) ?
- Quelle compensation est prévue pour les abonnés ?
- Où en est-on dans la prospection pour la construction d'une nouvelle piscine en remplacement de celle de Salzennes ?

Robin Bruyère, conseiller communal



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur



Inscription d'un point complémentaire au Conseil communal du 5 septembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 5 septembre 2023, le point suivant :

L'organisation de la foire de Namur

Madame la Présidente,
Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,

L'ensemble des membres du Conseil communal a été sollicité par les forains concernant les modifications de dates de l'événement et la gestion de ce point essentiel.

Il est probable que l'incident survenu lors de l'inauguration de la foire entre les forains et l'échevine des fêtes, incident qui a suscité des tensions et des mécontentements, ait motivé l'action des forains. Cette situation a révélé un conflit latent au sein de la communauté des forains, caractérisé par des divergences et des interrogations quant à l'équité de l'attribution des emplacements.

D'autre part, l'avenir de la foire est également au cœur des préoccupations, tant pour les forains que pour de nombreux Namurois qui fréquentent cette manifestation, laquelle rythme la vie estivale de notre cité depuis toujours et contribue incontestablement à son attractivité. En effet, il semble évident que la menace qui pèse sur cette tradition est liée à l'emplacement historique de la foire, qui se trouve aujourd'hui enclavée au cœur d'un nouveau quartier ayant émergé, comprenant naturellement des habitations et dès lors la cohabitation entre ces nouveaux résidents et les activités (parfois bruyantes) de la foire. De plus, la création d'un parking souterrain sous cet emplacement aura inévitablement un impact sur au moins une section de la foire, nécessitant le maintien d'un accès.

Envisagez-vous une modification de l'emplacement actuel de la foire, voire un déplacement complet de ce site historique ? La surface actuelle mise à disposition des forains sera-t-elle revue ?

Pourriez-vous nous éclairer sur les mesures que vous envisagez pour résoudre ces problématiques et nous rassurer sur la nécessité de rétablir un dialogue ouvert et constructif entre toutes les parties concernées, dans le but de prévenir de futurs incidents et de préserver l'harmonie au sein de la communauté des forains.

Je ne vous cache pas que les orientations envisagées par le Collège dans ce dossier suscitent un vif intérêt. Et nous sommes impatients de vous entendre et vous remercions pour vos réponses.



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur



Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 5 septembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 5 septembre 2023, le point suivant :

Rentrée scolaire au sein de nos écoles fondamentales de la Ville de Namur

Madame la Présidente,
Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,

L'Ecole joue un rôle essentiel dans notre société en perpétuel changement, c'est une conviction qui apparaît dès l'introduction du projet pédagogique et éducatif des écoles fondamentales de la Ville de Namur.

Il nous apparaissait dès lors essentiel de vous entendre sur cette rentrée scolaire. Nous souhaiterions pouvoir obtenir des réponses aux questions qui apparaissent essentielles à nos yeux et surtout que pour assurer la mise en œuvre du projet pédagogique des écoles fondamentales de la Ville de Namur afin qu'il puisse traduire ses engagements en actions dès les premiers jours de la rentrée.

En ce sens, pouvons-nous être rassurés sur le cadre des équipes éducatives ? est-il complet ? Rencontrez-vous des difficultés en termes de recrutement ?

Avez-vous remarqué d'autres difficultés particulières organisationnelles ?

Pouvez-vous nous confirmer que tous les enfants disposent bien du matériel nécessaire que pour assurer la gratuité de manière effective au sein de nos écoles ?

En ce qui concerne l'organisation des garderies, les changements opérés apportent-ils réellement les réponses aux besoins des parents (et des enfants) ?

Une inquiétude également que nous souhaiterions voire apaisée concerne l'accès aux activités sportives et plus particulièrement de participer à des cours de natation « pour que tous les enfants puissent avoir l'occasion de fréquenter une piscine publique et apprennent à nager : l'objectif étant de savoir nager en fin de 6^{ème} », cet élément est également repris dans les moyens permettant d'atteindre les objectifs du projet pédagogique qui nous préoccupe ce jour.

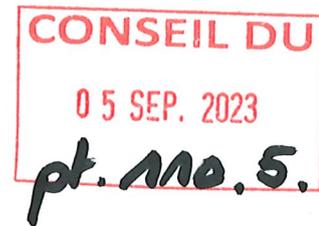
Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe PS,

Nermin Kumanova
Conseillère communale



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur



Inscription d'un point complémentaire au Conseil communal du 5 /09/ 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 5 septembre 2023, le point suivant :

La 5g à Namur ? Un topo de la situation locale...

Madame la Présidente,
Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,

Dans un journal publié du 1^{er} août 2023, nous pouvions lire : " Orange va activer la 5G dans 11 villes wallonnes d'ici fin 2023 ".

Dans la liste des 28 villes citées dans cet article, 11 villes sont situées en Wallonie et parmi celles-ci notre ville est concernée.

Pouvez-vous nous informer de la situation à Namur ?

Pouvez-vous préciser combien de permis pour l'installation de ces antennes 5 G vous avez reçu ?

Pouvez-vous nous indiquer les implantations que vous avez prévues sur notre territoire ?

Pouvez-vous nous informer également de la puissance de ces antennes ?

Merci pour vos réponses.

Nermin KUMANOVA
Conseillère communale